

Liberté Égalité Fraternité



## Le Président directeur général

## Décision n°2020/63 /PDG Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime, Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Ag

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

## Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de Direction de l'Organisation et de la Performance, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
François RABOISSON	Directeur de l'organisation et de la performance	<ul> <li>- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale</li> <li>- Certifier les services faits, les factures et les indus</li> <li>- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement</li> <li>- Certifier toute pièce de dépense et de recette</li> </ul>
Pierre	Chef du service pilotage et	En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur,  - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale  - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement  - Certifier toute pièce de dépense et de recette
CORRADINI	performance des processus	
Marie-Hélène LELASSEUX	Cheffe du service conseil	
Olivier JAYLET	Directeur de programme	

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de Direction l'Organisation et de la Performance, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
François RABOISSON	Directeur de l'organisation et de la performance	Signer tout document relevant de la direction, hors courrier parlementaire     Signer les congés annuels et les autorisations d'absence     Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes, du personnel de la direction, en qualité de notateur primaire et secondaire     Signer les notes de service relevant de la Direction
Pierre CORRADINI	Chef du service pilotage et performance des processus	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes, du personnel de la direction, en qualité de notateur primaire - Signer les notes de service relevant de la direction  En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur : - Signer tout document relevant de la Direction, hors courrier parlementaire
Marie-Hélène LELASSEUX	Cheffe du service conseil	
Olivier JAYLET	Directeur de programme	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision antérieure.

Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture

Fait à Limoges, Le 2 1 SEP. 2020

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

Ampliation:

M. l'Agent comptable

Copies:

M. François RABOISSON M. Pierre CORRADINI

Mme Marie-Hélène LELASSEUX

M. Olivier JAYLET